

**ARRETE N°2016-83 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DU SERVICE  
UNIVERSITAIRE DE MEDECINE PREVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTE (SUMPPS)**

**Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,**

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-2,

Vu les Statuts de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>- Champ de la délégation :**

Délégation de signature est donnée à Frédéric DESCHAMPS, Directeur du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, et dans la limite de ses attributions, tous documents de gestion courante relatifs aux missions de service, et notamment :

- Les bons de commande à concurrence de **25 000 € HT**
- La certification du service fait et des pièces justificatives du service, à l'exception des actes qui concernent personnellement le délégataire
- Toute correspondance liée aux activités du service

**Article 2 –Absence ou empêchement :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Frédéric DESCHAMPS, délégation est donnée à Guillaume KUENY, Directeur adjoint du SUMPPS, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne les documents cités à l'article 1<sup>er</sup> avec les mêmes limites d'attribution.

**Article 3 – Mentions obligatoires :**

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement : le prénom, le nom et la qualité du signataire ainsi que la mention « Pour le Président et par délégation ».

**Article 4- Durée :**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission à la rectrice de l'académie de Reims. Elles se substituent à toutes autres dispositions antérieures ayant le même objet. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou la cessation de fonction du délégataire.



**Article 5- Publicité :**

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site internet de l'Université.

Fait à Reims, le 07 Juin 2016

Le Président de l'Université de Reims

Champagne-Ardenne

Guillaume GELLE

-Mis en ligne le : 27.06.2016

-Transmis à la rectrice, chancelière des universités le :  
27.06.2016



**ANNEXE 3**

**DEPOT DE SIGNATURE A CARACTERE PERMANENT**

**Pour les agents avant délégation en matière non financière :**

**Je soussigné, Frédéric DESCHAMPS, Directeur du SUMPPS, délégataire de signature, déclare utiliser exclusivement dans le cadre des compétences qui me sont déléguées :**

- **Le modèle de signature ci-dessous**

Fait à Reims, le 26/05/2016



Signature de l'Agent (valant dépôt de spécimen de signature) :

DESCHAMPS

### **ANNEXE 3**

#### **DEPOT DE SIGNATURE A CARACTERE PERMANENT**

**Pour les agents avant délégation en matière non financière :**

**Je soussigné, Guillaume KUENY, Directeur adjoint du SUMPPS, délégataire de signature, déclare utiliser exclusivement dans le cadre des compétences qui me sont déléguées :**

- **Le modèle de signature ci-dessous**

**Fait à Reims, le 26/05/2016**

**Signature de l'Agent (valant dépôt de spécimen de signature) :**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. KUENY', enclosed within a faint circular stamp or watermark.